

## „In guten Händen“ – un projet innovant de Caritas

*Le projet « In guten Händen – Zuhause betreut » de Caritas Suisse permet à des professionnel-le-s des soins aux personnes âgées provenant de Roumanie et de Slovaquie de travailler légalement durant trois mois dans des ménages privés dans les régions de Argovie, Bâle ville et Bâle campagne, Berne, Lucerne, Nidwald, Obwald, Soleure, Zurich et Zoug.*

### Garde-fous nécessaires

De nombreux garde-fous ont été prévus afin d'assurer des conditions de travail et de vie correctes et conformes à la législation suisse.

### Formation

Les personnes engagées en Suisse bénéficient d'une formation d'infirmière et d'infirmier ou ont suivi au minimum une formation de six mois pour apprendre à s'occuper de personnes âgées. La plupart travaille dans le service externe d'un hôpital au sein de la division de médecine sociale de l'organisation sœur en Roumanie, Caritas Alba Iulia. Durant les trois mois passés en Suisse, elles restent engagées auprès de leur employeur d'origine, qu'elles retrouvent au terme de leur séjour.

### Rôle de Caritas Suisse

Caritas Suisse choisit, forme, place et accompagne les accompagnant-e-s. Les candidat-e-s suivent un cours de deux mois qui porte sur les connaissances de l'allemand et de la vie en Suisse.

### Contrat-type

Un contrat-type est signé entre Caritas Suisse et la personne aidée ou ses proches. Le contrat-type de travail suisse pour l'économie domestique est utilisé ou le contrat-type cantonal en économie domestique le cas échéant. Les dispositions sur le droit du travail (Code des obligations) sont respectées.

Le contrat suisse garantit à la personne son inscription auprès des assurances sociales et d'une caisse maladie suisses. Un plan horaire est défini avec la famille, où les heures de travail ainsi que les heures de présence sont clairement définies.

## Suivi et surveillance

Les accompagnant-s sont régulièrement suivi-e-s par Caritas Suisse. Elle contrôle toutes les deux semaines que les conditions de travail convenues sont respectées, grâce à l'enregistrement des heures travaillées fait par l'accompagnant-e.

## Contact garanti avec le pays d'origine

Les accompagnant-e-s doivent pouvoir disposer d'un accès à internet pour leur permettre de rester en contact avec leur famille dans leur pays.

## Conditions salariales

Les conditions salariales correspondent au minimum du [contrat-type de travail pour l'économie domestique](#). Les coûts à prendre en charge s'élèvent à CHF 7190.- dont une partie couvre des prestations en nature (nourriture, logement). Une fois les assurances sociales payées (AVS, AI, assurance perte de gain), il reste un salaire net est de CHF 4200.- à la personne accompagnante.

## Responsabilité des proches aidants

La responsabilité de l'organisation de l'accompagnement et des soins de la personne âgée reste dans les mains des proches de la personne aidée. Ils doivent assurer une présence durant les heures de repos des accompagnant-e-s.

## Limites

Une telle solution comporte des limites.

1. Ce projet n'est pas proposé dans toute la Suisse.
2. Ensuite, avoir une personne différente au domicile de ses proches tous les trois mois ne convient pas à tout le monde car cela n'assure aucune continuité d'accompagnement par la même personne à long terme.
3. Enfin, il requière des ressources financières importantes.

## Avantages

Ce projet présente toutefois l'avantage de donner un cadre à l'immigration dans le domaine des soins. Le retour au pays après trois mois permet aussi à Caritas Alba Iulia d'éviter la fuite de ses forces de travail spécialisé en soins (« Care Drain ») dont les pays de provenance ont autant besoin que la Suisse.

Une évaluation externe a démontré que cette solution convenait aux familles des proches aidés en Suisse ainsi qu'aux accompagnant-e-s migrant-e-s provisoires.

## A consulter

[Site internet de Caritas Suisse](#) (version française). La [version allemande](#) présente les détails du projet.